

**Rapport du Président du jury**  
**Concours d'Assistant socio-éducatif**  
**Spécialité « assistant de service social »**  
**Session 2022**

**I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION**

Le concours externe sur titres d'assistant socio-éducatif, spécialité « assistant de service social », a été organisé au titre de l'année 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie.

Ce concours était ouvert pour **61 postes**.

**a) Calendrier :**

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	17 février 2022
Période d'inscription	Du 5 avril au 11 mai 2022
Limite dépôt des candidatures	Le 19 mai 2022
Réunion d'installation du jury	Le 12 septembre 2022
Épreuve d'admission	les 11, 12, 17, 18, 19, 21 octobre 2022
Jury d'admission	Le 21 octobre 2022
Liste d'aptitude	01 décembre 2022

**b) Admission à concourir :**

**Pour la spécialité Assistant de Service Social :** Concours ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles.

**c) Jury :**

Le jury comprenait 12 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que la note de cadrage de l'épreuve d'entretien afin de mener à bien leurs différentes tâches. Ils ont conçu ensemble, lors de la réunion d'installation du jury du 12 septembre 2022, la grille d'entretien utilisée par les différents sous-jurys pour évaluer les candidats.

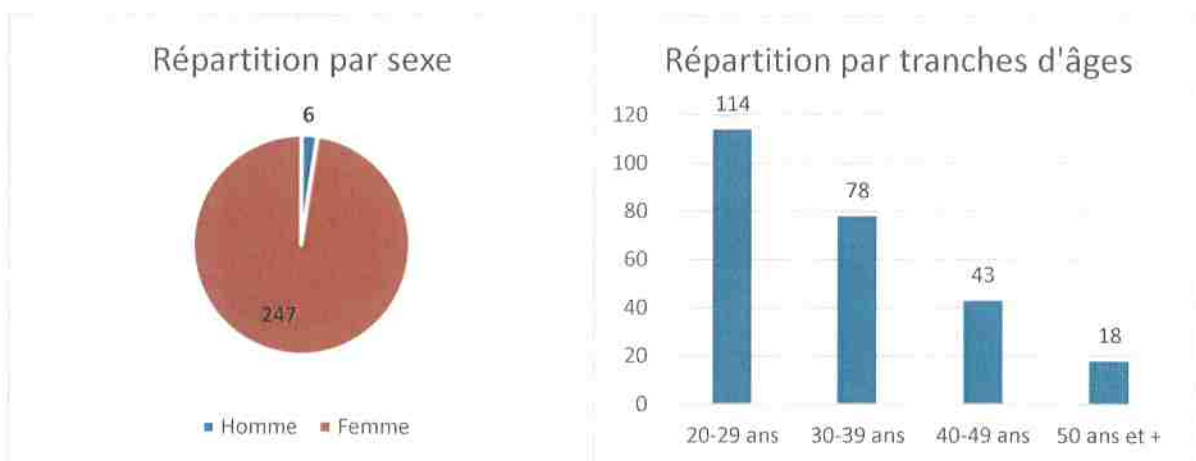
Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

## II- PRINCIPAUX CHIFFRES

Qualité	Postes Ouverts	Nombre d'admis à concourir	Présents à l'épreuve En nombre, en %	Admis (seuil/20)
EXTERNE	61	253	190 75 %	61 (15.20/20)

Neuf candidats aux dossiers d'inscription incomplets à la date nationale de début des épreuves, soit le 06 octobre 2022, n'ont pas été convoqués car ils ne justifiaient pas des conditions d'accès au concours.

### Éléments statistiques basés sur le nombre de candidats autorisés à concourir :



### Répartition géographique des candidats :

Départements	06	09	11	12	13	15	21	26	30	31	32	33	34	38	40	42
Nombre de candidats	2	3	26	13	4	1	1	2	23	50	6	1	42	1	1	1

Départements	48	62	64	65	66	81	82	83	972	974
Nombre de candidats	1	1	5	10	30	15	10	1	2	1

90% des candidats sont originaires de la région Occitanie.

### III - EPREUVE D'ADMISSION

253 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission, celle-ci s'est déroulée les 11, 12, 17, 18, 19, 21 octobre 2022 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Le jury plénier a été scindé en 4 sous-jurys composés de trois personnes chacun : un élu local, une personnalité qualifiée et un fonctionnaire territorial, en vue du passage de l'épreuve d'entretien.

#### INTITULE DE L'EPREUVE :

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)

Récapitulatif des notes :

TYPE	EPREUVE	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes $\geq$ 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
EXTERNE	ENTRETIEN	12.99	5	19.80	147	0

#### Observations des membres du jury:

- Avis général sur l'ensemble des entretiens :  
Grande disparité entre les candidats.  
Un socle de connaissances maîtrisées par le plus grand nombre avec cependant un manque de curiosité intellectuelle de certains trop accès sur leurs missions.
- Avis sur les exposés des candidats :  
Le temps de 5 mn a été respecté par la plupart des candidats. Parfois cette présentation est trop classique et scolaire.
- Avis sur le niveau des connaissances professionnelles :  
Connaissance du métier trop centrée sur le vécu, avec des lacunes sur le cadre légal.
- Avis sur le niveau des connaissances institutionnelles :  
Trop de lacunes. Rares candidats ayant fait mention d'une connaissance institutionnelle éclairée.

#### **SEUIL D'ADMISSION**

Le Président du jury rappelle que toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination du candidat. Un candidat ne peut être déclaré admis si la note obtenue à l'épreuve est inférieure à 10/20.

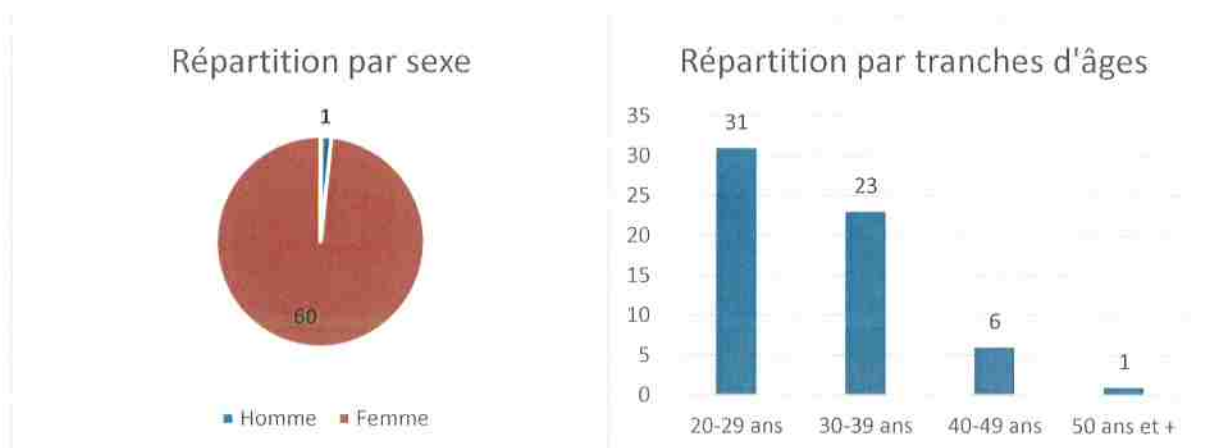
Le jury fixe le seuil d'admission ainsi qu'il suit :

Nombre de points du seuil d'admission
15.20

Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de :

61
----

Éléments statistiques sur les candidats admis :



Répartition géographique des candidats admis :

Départements	09	11	12	30	31	32	34	40	62	64	65	66	81	82
Nombre de candidats	1	12	2	9	9	1	7	1	1	2	3	7	4	2

#### IV – CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats de cette session et encourage ceux qui n'ont pas réussi cette session à mieux se préparer à l'unique épreuve d'entretien.

Tous les candidats autorisés à participer sont diplômés et ont les prérequis pour réussir ce concours. Ils souhaitent intégrer la fonction publique territoriale et doivent démontrer qu'ils s'intéressent à son fonctionnement.

Le Président du jury remercie vivement le service concours du Centre de gestion pour cette organisation et les intervenants pour leur investissement et leur disponibilité.

Le Président du jury,

Monsieur Marc ADIVEZE  
Maire d'Alairac